



Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE
1, place du Pastel
81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

SEANCE DU Conseil Municipal du 28 avril 2025 – 18h30

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Pierre JOUGLA, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, Corinne ALLUAUME, RENAUD Pascal, Magalie OUDIN

Absents/Excusés : CAMPS Céline, Christopher ALQUIER, Charles CLERC, Anaïs COUVEIGNES
procuration à BENAZECH Alain, Emmanuelle CALMELS, Vincent THOMAS *procuration à* BARTHES Christiane

Secrétaire : Alain BENAZECH

Monsieur Alain BENAZECH est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 15 avril 2025.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2025.

ORDRE DU JOUR :

Admission en non-valeur – budget assainissement

Sur proposition du SGC de Castres par courrier explicatif du 16/04/2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes tels qu'annexés dans le tableau joint à la présente délibération,

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 381.42 euros pour créances irrécouvrables et 758.84 euros pour créance éteintes.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget assainissement de l'exercice en cours de la commune.

Vente du Cabinet Médical

Monsieur le Maire fait de bilan des différentes rencontres qui ont lieu avec l'éventuel acheteur du cabinet médical. Une première offre de la personne intéressée, à hauteur de 130 000 €, avait été refusée par le Conseil Municipal. Une contre-offre de 160 000 € avait été présentée, après avis du Conseil Municipal.

Suite à la dernière entrevue, l'acheteur a fait part de son aval à 150 000 €.
Cette offre est donc présentée au Conseil Municipal.

Toutefois, avant de se prononcer sur une vente et un éventuel prix, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas se séparer du bâtiment tant que docteur Delmas est en exercice, ou tant qu'une autre solution de local ne sera pas trouvée.
L'éventualité d'un Algeco, positionné derrière la mairie est soulevée.

Après discussions il est donc décidé, avant de se prononcer sur la vente du cabinet médical, de rencontrer le docteur Delmas afin d'avoir son accord pour délocaliser son bureau.

La délibération est donc reportée.

Fin de la séance : 20h

Le Maire,
Raymond GARDELLE

Le Secrétaire de séance,
Alain BENAZECH

Affiché le.....

Mis en ligne sur www.guitalens-lalbarede.fr